



FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE « LES AMANDIERS »

ADHESION 2019 - 2020

Comme chaque année, le Foyer Socio-Educatif (F.S.E.) fait appel aux familles des élèves du collège.

Le F.S.E. est une association, loi 1901 à but non lucratif, gérée par des bénévoles : parents, élèves et professeurs.

Cette association est indépendante du collège et ne peut fonctionner sans une contribution financière des parents qui ne revêt toutefois pas de caractère obligatoire.

Le foyer aide à l'épanouissement éducatif et culturel de l'élève par le biais de différents axes :

- Il a financé les prestations d'**intervenants extérieurs** : Diététicienne, Estime de soi, Dangers d'Internet, Artistes, DJ pour le bal des 3èmes...
- Il a aidé au financement de **toutes les sorties** (Péronne, Visite de l'Assemblée Nationale pour les délégués élèves, Théâtre, Musées, Opéra ...) et **voyages** (Angleterre et Allemagne).
- Il a participé aux financements des **concours** et de leurs **récompenses** : Drôles de Maths, Olympiades de Maths pour les 4^{ème} et 3^{ème}, Big Challenge (Anglais), Défi'Mots (Français).
- Il a récompensé les élèves méritants du collège : Arts plastiques, AS, CDI, Mentions « Très Bien » au Brevet ...
- Il a acheté des **tables de ping-pong**, des **bancs** et des **ballons** pour la cour.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du collège (Rubrique FSE).

RAPPEL :

Le Foyer Socio-Educatif ne vit que par les cotisations des familles. Sans votre soutien financier, le foyer ne pourra plus subventionner les actions organisées par les acteurs du collège.

En 2019-2020 chacun des élèves du collège a bénéficié, sous une forme ou une autre, d'une participation financière du FSE.

Par avance, nous vous remercions de votre soutien.

COUPON REPONSE

Nom - Prénom de l'élève : Classe :

Je cotise :

5 €

10 €

15 €

autre€

Par chèque - de préférence (à l'ordre du « FSE du Collège Les Amandiers » avec Nom, Prénom et classe de l'enfant au dos)

En espèces

Je ne désire pas cotiser (le coupon doit tout de même être rendu signé au professeur principal)

Le coupon réponse et la cotisation doivent être remis, par votre enfant, au professeur principal.

Date et signature des parents :